

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

AMENDEMENT

N ° AS182

présenté par

Mme Elimas, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, M. Hammouche et M. Isaac-Sibille

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.